

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 4 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 Mars 2024.

N° 29 / 2024

Approuvant le budget principal de l'exercice 2024

Présidence par : Mme BUTCHER FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 13 mars 2024

Date de convocation : 04 mars 2024

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT DE HAO

Membres présents : 10 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	x		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	x		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	x		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	x		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	x		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		x	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HERHERETUE		x	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal		x	Mme TETUA épse BUSTIN Francine
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	x		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	x		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		x	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	x		
M. TUAHINE Théodore	Conseiller municipal		x	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	x		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	x		

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 29/03/2024

987-200013456-20240313-DEL_029_2024-DE

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
VU les résultats du compte administratifs 2023 et les restes à réaliser au 31.12.2023 ;
VU le projet du budget principal de l'exercice 2024 ;
VU le courrier n°000611/PR du 01 février 2024 ;

Considérant que sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du haut-commissaire de la République en Polynésie française, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier : 3° De préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses, de les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses de l'assemblée pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixé par arrêté des ministres en charge des finances et des collectivités locales ;

Après discussion, le Conseil municipal ; décide :

ARTICLE 1 – Le budget unique du budget principal, exercice 2024 est adopté comme suit :

SECTION	RECETTES MONTANT en F XPF	DEPENSES MONTANT en F XPF
FONCTIONNEMENT	328 485 754	328 485 754
INVESTISSEMENT (RAR 2023)	291 476 079	429 847 411
INVESTISSEMENT	196 198 466	57 827 134
TOTAL	816 160 299	816 160 299

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

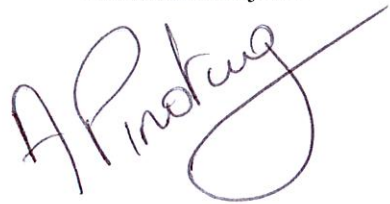
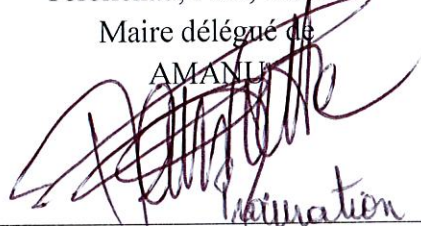
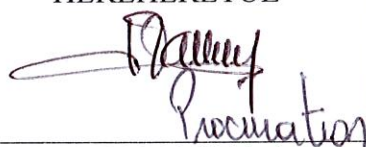
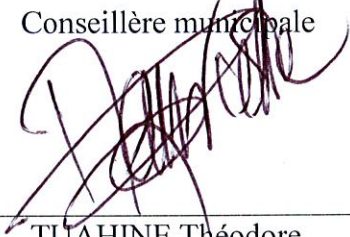
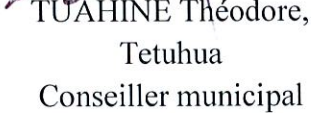
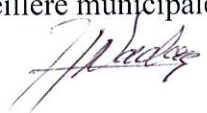
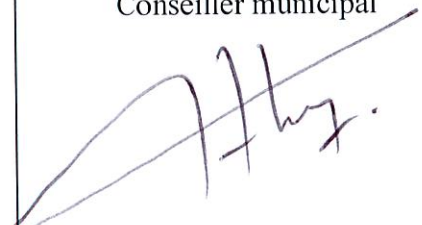
ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 4 procurations)**
Contre :

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 987-200013456-20240313-DEL_029_2024-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhia Maire  	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Pcerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération approuvant le budget principal de l'exercice 2024